

**Université de Reims Champagne-Ardenne**  
**UFR des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION**  
**4 décembre 2025**

---

Membres élus présents :

Collège I

DOMIN Jean-Paul (visio), NICOURD Sandrine (visio).

Collège II

CURUTCHET Marie-Pierre (visio), DELABRUYERE Sophie, FERY Delphine, ORY Jean-Francis (Doyen de la Faculté).

Collège IV - BIATSS

FRANCART Maxence, BOYS Isabelle, LECOQ Cindy, MAUUARIN Jérémy, DUSSEaux Paul (visio).

Collège Usagers – Étudiants

BEUTIN Anaël, PAULET Camille, COURTOIS Thomas, AKMAN Kessy, NAHNOUH Adel, BOURGEOIS Laura, BOUCHENAFa Lina, LAPIQUE Orlane (suppléante), GOUAILLE Pierre-Hervé (suppléant), DURDON Olivia (suppléante), BALLABARBA Mattias (suppléant), PORTENIER Clémentine (suppléante).

Personnalités extérieures

VELLY Yann

Membres excusés :

LETHIELLEUX Laëtitia, ROUX Dominique, VIVIEN Franck-Dominique, GIORDANO Florent, MARCHE Céline, DELIERE Quentin, GERARDIN Annie

Membres absents :

MBENGUE Ababacar, ODOU Philippe, DEBREF Romain, MONSAINGEON Baptiste, LAKJAA Karim.

Procurations :

VIVIEN Franck-Dominique donne procuration à NICOURD Sandrine.  
ROUX Dominique donne procuration à ORY Jean-Francis.  
MARCHE Céline donne procuration à LECOQ Cindy.  
GERARDIN Annie donne procuration à ORY Jean-Francis.

Invités :

DELEURY Anaïs (Assistante de direction)  
MARX Julien (Vice-doyen Troyes)  
RESTIN Camille (Responsable département Gestion)  
LAGOGUEY Hervé (Responsable département langues étrangères)

---

**Ordre du jour du Conseil de gestion du 4 décembre 2025 :**

Le quorum est atteint avec 20 membres présents ou représentés.

**J-F. ORY** rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Validation du PV du 25 septembre 2025
2. Installation des nouveaux membres élus le 25/11 (usagers et collège B)
3. Points d'informations
4. Mise en œuvre de la bourse mobilités internationales pour l'année 2025/2026
5. Questions diverses

La séance démarre à 9h00.

1. Installation des nouveaux membres élus le 25/11 (usagers et collège B)
---

**J-F. ORY** ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes à ce conseil de gestion, en soulignant tout particulièrement la forte participation des étudiants. Il présente ensuite les résultats des élections du 25 novembre (partielle collège B et usagers). Un document est partagé aux conseillers présentant les nouveaux élus usagers et la nouvelle élue du collège B, **Sophie DELABRUYERE**. Il l'invite alors à se présenter.

**S. DELABRUYERE** se présente en tant que maître de conférences en économie et ancienne étudiante de la Faculté.

**J-F. ORY** poursuit en expliquant que le renouvellement concerne également les usagers (étudiants), avec 8 titulaires et 8 suppléants. Pour cette séance, tous ont été invités, toutefois, lors des prochains conseils, seuls les titulaires seront conviés, sauf en cas d'empêchement, auquel cas le suppléant prendra le relais.

Il rappelle également que deux votes sont prévus au cours de cette séance et seuls les titulaires pourront voter.

Il propose enfin à chacun des étudiants, enseignants, BIATSS et personnalités extérieures de se présenter à tour de rôle.

## 2. Validation du PV du 25 septembre 2025

**J-F. ORY** rappelle que le procès-verbal est en ligne depuis une semaine et invite les conseillers à signaler d'éventuelles remarques ou corrections.  
En l'absence de remarques, il propose de procéder au vote.

### Vote du PV du 25 septembre : à l'unanimité.

## 3. Points d'informations

**J-F. ORY** passe aux points d'informations.

### Arrivée des nouveaux personnels :

Il présente ensuite **M. FRANCART**, auparavant responsable de la scolarité, et désormais nouvelle chef des services administratifs de l'UFR. Il la remercie, soulignant que sa prise de fonction, le 13 octobre, a été un véritable soulagement. Depuis cette date, le poste de responsable de scolarité est vacant. Un recrutement a été mené par **M. FRANCART**, qu'il invite à prendre la parole.

**M. FRANCART** précise que le recrutement a eu lieu la semaine dernière et que **L. GIACONE** devrait rejoindre l'UFR courant janvier. Cette arrivée reste néanmoins à confirmer, la Faculté de Médecine souhaite la conserver encore quelque temps, en raison des examens en cours et du temps nécessaire pour finaliser leur propre recrutement. Une discussion devra donc être engagée avec la CSA de Médecine afin de permettre une prise de poste la plus rapide possible.

Dans l'intervalle, c'est **C. MARCHE** qui assure l'intérim.

**M. FRANCART** tient à saluer son investissement, alors même qu'elle assume déjà une charge de travail conséquente dans ses missions quotidiennes, ainsi que sur les relations internationales. Elle s'implique pleinement dans ce remplacement. L'arrivée de **L. GIACONE** est donc attendue avec impatience, la situation devenant difficile pour **C. MARCHE** comme pour **M. FRANCART**, très mobilisée à ses côtés.

**J-F. ORY** souligne pour sa part qu'il se sent soulagé depuis la prise de fonction de **M. FRANCART** en tant que CSA.

Il poursuit en évoquant le recrutement **d'A. PIWOWAR** en tant que chargée de communication, qui remplace **A. HUSSON** partie en août. **A. PIWOWAR** arrive du Grand Reims, avec déjà une solide expérience.

**M. FRANCART** informe qu'**I. BOYS** partira dans les prochains mois en retraite et ne reviendra pas après les vacances de Noël. La date officielle de son départ à la retraite est le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### **Dates des prochains conseils de gestion :**

J-F. ORY partage et invite les conseillers à noter les dates des prochains conseils de gestion :

#### **15 janvier 2026 – Budget 2026**

Ce conseil de gestion se tiendra de 9h à 10h30. Le point principal portera sur le budget 2026 de l'UFR. À cette date, nous serons en ouverture de crédits, il est donc probable que nous travaillions sur des crédits dits "services votés", faute de budget de l'État arrêté à ce moment-là.

Le budget de l'URCA sera voté lors du prochain conseil d'administration du 9 décembre, avec sans doute des ouvertures de crédits très limitées en l'absence de budget de l'État. Cela aura forcément des répercussions, mais notre UFR étant financée intégralement sur ressources propres, nous ne serons pas soumis aux mêmes contraintes que d'autres composantes.

#### **12 février 2026 – Statuts et règlement intérieur de l'IAE**

Le point principal portera sur les statuts et le règlement intérieur du futur IAE. Un groupe de travail s'est déjà réuni à plusieurs reprises et se réunira à nouveau à 10h30, à la suite de ce conseil de gestion, afin de poursuivre la rédaction des statuts et du règlement intérieur, conformément à la demande du conseil d'administration du 14 octobre, au cours duquel le projet IAE a été validé.

L'objectif est de pouvoir vous présenter une première version de ces documents le 12 février, sous réserve de l'avis de la commission des statuts de l'URCA.

#### **26 mars 2026 – Modifications des maquettes et modalités de contrôle**

Un mail a été envoyé par A. DELEURY à tous les responsables de mentions et de parcours concernant les modifications de maquettes. Les saisies sur ORÉOF doivent être effectuées au plus tard le 19 mars, soit une semaine avant ce conseil de gestion.

Ces saisies doivent être validées par les conseils de perfectionnement, et les comptes rendus de ces conseils devront être transmis à A. DELEURY une semaine avant, afin d'être intégrés et transmis pour lecture au conseil de gestion.

#### **7 mai 2026 – Point sur la visite des rapporteurs à l'UFR SESG le mercredi 6 mai 2026.**

### **COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances):**

J-F. ORY rappelle que le financement des universités ne se fait plus par dialogue de gestion, mais via le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) entre l'État et les universités. Nous avons des objectifs à atteindre, contractualisés, et les moyens alloués en dépendent directement.

En conséquence, à l'URCA, le COMP est désormais mis en œuvre à travers des contrats avec les composantes, IUT, écoles d'ingénieurs et des laboratoires de recherche,

depuis un an et demi. Nous avons donc des réunions plus régulières avec la Présidence. La dernière en date s'est tenue le 24 novembre, en présence de **M. FRANCART**, **J. MAUJARIN** et **D. FERY**. La réunion a débuté par un point d'une demi-heure sur la situation critique de l'URCA, comparable à celle de la plupart des universités françaises, même si nous sommes peut-être un peu moins touchés que d'autres, car des efforts ont été engagés là où certains établissements ne l'ont pas fait. Certaines universités ont des déficits allant de 5 à 40 millions d'euros selon leur taille.

Concernant notre situation, sur le budget rectificatif 2025, l'exercice n'étant pas encore terminé, nous restons pour l'instant sur des prévisions. Le conseil d'administration du 9 décembre votera le budget rectificatif 2025 et le budget initial 2026. Pour 2025, un petit bénéfice d'un peu plus d'un million d'euros est envisagé, mais il ne faut pas s'en réjouir, car ce n'est pas l'élément le plus déterminant.

Trois seuils sont en effet observés de près :

- Le pourcentage de la masse salariale par rapport aux produits encaissables de l'université, il ne doit pas dépasser 83 %. Pour 2025, nous ne dépassons pas le seuil, en revanche pour 2026, la prévision est de 83,7 %, donc au-delà du seuil.
- Le nombre de jours de fonds de roulement, qui doit être de 15 jours, nous sommes à 15/16 jours en 2025 et à 15,7 jours en prévision 2026, donc conformes mais à quelques dizaines de milliers d'euros près.
- La soutenabilité financière, évaluée en nombre de jours de trésorerie, nous sommes un peu justes, mais cela reste acceptable.

Ainsi, pour 2025, les trois seuils sont respectés. Pour 2026, en revanche, l'un d'eux ne l'est pas. Le recteur peut toutefois accepter la situation et décider de ne pas placer l'université en plan de retour à l'équilibre financier. L'objectif est donc clairement d'éviter ce plan. La situation reste très préoccupante, pas la pire au niveau national, mais suffisamment inquiétante pour que chacun doive contribuer à l'effort.

La conséquence directe est qu'il n'y aura aucune campagne d'emplois en 2026, aucun recrutement d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs. La campagne 2025 était déjà très limitée, ce qui explique que nous n'ayons obtenu que quelques postes malgré nos nombreux départs. En 2026, il n'y aura donc aucun remplacement, que ce soit d'enseignants ou de personnels BIATSS, ce sera une campagne blanche. Pour les postes financés sur ressources propres, nous disposons encore de certaines marges de manœuvre. À titre d'exemple, concernant le remplacement d'**I. BOYS** au sein du service SFCA, **J-F. ORY** en a fait la demande auprès du président **C. CLÉMENT**. Étant donné que ce service est financé sur ressources propres, il est très probable que ce remplacement puisse être assuré sur ce même type de financement.

Par ailleurs, le président **C. CLÉMENT** a indiqué, en conseil académique et en conseil d'administration, qu'il pourrait peut-être y avoir quelques postes ouverts lors de la campagne d'emploi. Toutefois, il a précisé, lors de la réunion des directeurs de composantes, que ces postes ne concerneraient que des postes contractuels mais

aucun poste de fonctionnaire. Concernant les postes de contractuels en enseignants-chercheurs, il est envisagé, a priori, un volume de postes d'ATER équivalent à celui de cette année. Pour rappel, le nombre de postes était passé de 80 à 37, ce qui nous a conduits à recruter des collègues ATER sur ressources propres.

**J-F. ORY** précise par ailleurs que nous poursuivrons la politique actuelle, qui consiste à ne pas recruter d'enseignants-chercheurs sur ressources propres. Il s'agit notamment de ne pas recourir à des contrats de type maîtres de conférences contractuels en CDD, notre objectif étant de privilégier le recrutement de fonctionnaires. Ainsi, quel que soit le niveau de nos ressources propres, cette politique sera maintenue, conformément à la décision ferme prise par notre conseil de ne pas s'engager dans cette direction.

**S. NICOURD** s'interroge sur l'existence d'une éventuelle incidence sur les questions financières locales de l'URCA, dans la mesure où, comme chacun le sait, il n'existe pas de budget à l'échelle nationale. Elle souligne également que de nombreuses universités se trouvent dans une situation financière comparable. Néanmoins, elle observe que certaines d'entre elles procèdent malgré tout à l'ouverture de postes, alors même que leur situation financière demeure précaire.

**J-F. ORY** rappelle que seules quelques universités, peu nombreuses, disposent encore d'une situation financière favorable. Les budgets devant être validés par les rectorats, les annonces de recrutement effectuées par certains établissements pourraient être remises en cause si les seuils réglementaires (trésorerie, fonds de roulement, masse salariale) ne sont pas respectés, entraînant un placement sous tutelle et l'annulation des campagnes d'emploi, comme cela a déjà été le cas à l'URCA en 2016.

Il précise qu'un déficit important n'implique pas nécessairement un placement sous tutelle, dès lors que les seuils sont respectés. Certaines universités recrutent, tandis que d'autres n'ouvrent plus de postes depuis plusieurs années.

En réponse à la question de solutions possibles après la notification du budget de l'État, **J-F. ORY** indique que même en l'absence de recrutements, la masse salariale augmente mécaniquement en raison de l'effet GVT (glissement, vieillesse, technicité), des charges non compensées liées au financement du « CAS pension » et de la mise en place de la protection sociale complémentaire, majoritairement à la charge des universités. Ces éléments limitent fortement toute marge de manœuvre pour de nouveaux recrutements.

**J-F. ORY** revient sur la réunion COMP et indique que deux sujets principaux ont été abordés concernant la formation. D'autres points importants, non mentionnés ici, portent également sur l'évolution de l'offre de formation et comportent des éléments favorables. En revanche, des efforts restent à faire, parmi lesquels une mesure jugée logique et raisonnable, c'est la diminution de la capacité d'accueil sur le site de Troyes. Cette capacité a déjà été réduite, passant de deux groupes de 160 étudiants l'an dernier à deux groupes de 140 cette année. La demande est désormais de ramener cette capacité à deux groupes de 80 étudiants. La décision ne relève pas de

l'établissement mais du recteur, néanmoins, un effectif de 2 x 80 est raisonnable. Cela correspondrait à 80 étudiants en économie et 80 en gestion, soit des groupes de 160 étudiants au total.

**J-F. ORY** demande à **J. MARX** de communiquer les chiffres correspondants.

**J. MARX** indique que des recrutements de deux groupes de 80 étudiants, auxquels s'ajoutent environ 20 étudiants en LAS ainsi que les redoublants, permettent d'atteindre le cumul des capacités d'accueil en amphithéâtre, notamment dans le second amphithéâtre, le premier étant déjà occupé par l'UFR DSP, dont les effectifs sont encore plus importants. Cette situation pose également des difficultés pour l'organisation des examens. En pratique, si l'on distingue les étudiants inscrits des étudiants réellement présents, les effectifs en première année, redoublants compris, se situent entre 180 et 200 étudiants selon les matières en première année.

**J-F. ORY** précise que, redoublants compris, l'accueil de deux groupes de 80 étudiants conduirait à une situation équivalente à celle observée actuellement.

**J. MARX** souligne alors un effet cumulatif, des capacités d'accueil trop élevées entraînent, année après année, l'accumulation de redoublants, conduisant à une saturation progressive des dispositifs, tant pour les équipes pédagogiques et administratives que pour le nombre de groupes à gérer. C'est cette situation qui motive la demande actuelle, afin de revenir à des capacités d'accueil plus raisonnables. Il ajoute par ailleurs que les effectifs accueillis ne correspondent plus réellement aux besoins locaux troyens, sur les 180 à 200 étudiants présents, seuls environ un tiers proviennent du bassin de l'Aube et de la Haute-Marne, auxquels s'ajoutent quelques étudiants de la Marne. Une part importante des effectifs provient en revanche de la région parisienne ou de l'international. C'est la raison pour laquelle, la capacité d'accueil actuelle ne répond plus à une logique de besoin local, ce qui justifie la recherche d'un équilibre et la demande de réduction des effectifs.

**M-P. CURUTCHET** rebondit sur les propos de **J. MARX** qu'elle partage. Elle souligne qu'au-delà de la seule question de la capacité d'accueil, dont la réduction permettrait effectivement de diminuer les coûts de fonctionnement, cette mesure pourrait également contribuer à limiter le phénomène des « étudiants passagers », c'est-à-dire des étudiants peu ou pas investis sur le plan pédagogique, présents essentiellement pour bénéficier d'un cadre ou de supports sans réel engagement dans leur formation. Selon elle, une réduction de la capacité d'accueil pourrait ainsi, de manière quasi mécanique, atténuer ce phénomène, qui génère des disparités d'assiduité de plus en plus difficiles à gérer en cours. Elle précise en effet que l'hétérogénéité des niveaux pose un véritable problème pédagogique, car se placer au niveau des étudiants les plus en difficulté freine la progression globale, tandis que se positionner au niveau des plus avancés conduit à en exclure une part importante. Cette situation complique

l'accompagnement de l'ensemble des étudiants, notamment de ceux qui ne manifestent pas une réelle volonté de s'engager dans leurs études.

### **Fermeture de la licence professionnelle GEPABA :**

**J-F. ORY** passe au point suivant relatif à la fermeture de la licence professionnelle GEPABA. Cette formation présente une organisation particulière, puisqu'elle se déroule sur trois ans et est ouverte au recrutement via Parcoursup. Aucun étudiant n'a été recruté en première année de licence professionnelle cette année. En revanche, deux étudiants ont été admis en deuxième année, étant déjà inscrits en première année l'an dernier, et deux autres ont intégré directement la troisième année. Toutefois, l'ouverture d'une troisième année avec seulement deux étudiants n'étant pas possible, les étudiants ont été repositionnés en deuxième année.

La licence professionnelle étant adossée à un diplôme universitaire (DU), la présidence propose la fermeture de la licence professionnelle tout en maintenant le DU, proposition qui apparaît raisonnable. Une réunion est prévue avec la présidence et **A. JUSSIAUME**, directrice du campus des Comtes de Champagne et responsable de la licence professionnelle et du DU, afin de définir les modalités d'une fermeture progressive. Cette organisation permettra aux étudiants actuellement en deuxième année de poursuivre leur parcours et d'effectuer une troisième année, sans être pénalisés.

**J-F. ORY** présente ensuite les points positifs. La présidence a donné son accord pour la création et l'ouverture d'un semestre 6 au sein de la L3 bilingue. Cette appellation évoluera, car l'ouverture d'un semestre 6 entièrement dispensé en anglais conduira à proposer une année complète en anglais, et le parcours pourra être renommé « international ».

Depuis la rentrée 2024, une L3 bilingue a été ouverte au sein de la licence Économie et Gestion, avec un parcours entièrement enseigné en anglais. Les étudiants sont encouragés à partir plutôt en Erasmus au semestre 6, afin de suivre une année complète en anglais. L'objectif est désormais de construire, pour la rentrée 2026, une L3 intégralement dispensée en anglais sur l'ensemble de l'année. Cela permettra d'accueillir des étudiants Erasmus entrants sur les deux semestres, de favoriser les mobilités sortantes également sur l'ensemble de l'année, et de mieux répartir les effectifs entre les deux semestres, permettant ainsi de concerner un plus grand nombre d'étudiants.

**J-F. ORY** aborde ensuite un autre point positif concernant le master Management des PME, formation existant de longue date et jusqu'à présent portée par **M. DE LA VILLEFROMOIT**, collègue enseignant-chercheur partant à la retraite début janvier. À cette occasion, **C. PERRIN**, professeure des universités en entrepreneuriat, reprend la responsabilité du master. Elle porte de nombreux projets visant à faire évoluer et renforcer cette formation. Nous avons par ailleurs obtenu l'accord de la présidence

pour faire évoluer ce master de manière plus approfondie que le reste de notre offre de formation, dont les ajustements seront plus limités dans le cadre de l'accréditation en cours.

### **Dossier IAE :**

**J-F. ORY** présente l'état d'avancement du dossier concernant la création de l'IAE. Les différents conseils ont été consultés et se sont prononcés favorablement. Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni le 25 septembre et a adopté le projet à l'unanimité, avec 27 votants. En octobre, le conseil d'administration, puis le conseil académique plénier (CAC), réunissant la commission de la formation et la commission de la recherche de l'URCA, ont également approuvé le projet à l'unanimité. Le conseil d'administration s'est ensuite prononcé avec une seule abstention, celle d'un représentant étudiant, et a acté la transformation du conseil de gestion de l'UFR en conseil d'IAE provisoire. Le projet soumis était identique à celui validé par l'UFR, à savoir la suppression de l'UFR et la création de l'IAE Reims–Troyes.

Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer le règlement intérieur et les statuts de l'IAE. Il réunit des enseignants-chercheurs représentant les quatre disciplines correspondant aux départements d'économie, de sociologie, de gestion et de langues étrangères, ainsi que des personnels administratifs et représentant étudiant. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et le groupe se réunira encore chaque jeudi du mois de janvier.

**J-F. ORY** informe les conseillers que le projet bénéficie du soutien de la Région Grand Est, de **F. LEROY**, de **F. BAROIN** et de **A. ROBINET**. La présidence est actuellement en train de recueillir les lettres de soutien de ces trois personnes afin de les intégrer au dossier IAE, dont l'envoi est prévu au plus tard à la mi-janvier.

Il précise qu'une visite des rapporteurs est programmée le 6 mai 2026. Les modalités exactes de cette visite (interlocuteurs sollicités, instances rencontrées, notamment le conseil de gestion, les étudiants ou les membres extérieurs) ne sont pas encore connues. Dans ce contexte, il propose la tenue d'un conseil de gestion le 7 mai, afin de dresser un bilan à l'issue de cette visite.

L'assemblée générale d'IAE France se tiendra début juillet et devra se prononcer sur l'intégration de l'IAE Reims–Troyes au réseau. Cette décision requiert un vote favorable des deux tiers des directrices et directeurs d'IAE. **J-F. ORY** indique avoir déjà rencontré plusieurs directrices et directeurs d'IAE des sites d'Amiens, Metz, Nancy, Dijon, Évry, Paris-Est Créteil à venir, et qu'un rendez-vous avec l'IAE de Lille est également envisagé. Les retours sont très positifs, ils expriment leur soutien au projet, soulignant l'importance stratégique de la création d'un IAE sur l'axe Champagne-Ardenne. L'approche pluridisciplinaire du projet est également appréciée, notamment par Nancy et Dijon, qui considèrent ce modèle, proche de celui des IUT, comme un atout.

Enfin, **J-F. ORY** précise que l'IAE Reims–Troyes serait probablement le dernier IAE créé en France, IAE France ayant récemment modifié sa politique après une phase de forte expansion au cours des dix dernières années. À ce jour, seuls deux dossiers très avancés demeurent, celui de Reims–Troyes et celui de la Guyane, tous deux soutenus par IAE France. Dans cette perspective, l'IAE Reims–Troyes deviendrait le 40<sup>e</sup> IAE du réseau.

**Y. VELLY** interroge sur les opportunités de développement de partenariats internationaux qu'offrirait l'intégration au réseau IAE.

**J-F. ORY** répond que la priorité est, dans un premier temps de consolider déjà l'existant. L'intégration au réseau IAE offre de nombreuses perspectives d'accompagnement ainsi qu'une force de visibilité importante, y compris à l'international. Il souligne néanmoins la nécessité de se donner le temps de structurer et de renforcer ce qui existe déjà, l'offre de formation, la pluridisciplinarité et les recrutements. Les développements à l'international pourront être envisagés dans un second temps.

Il poursuit avec le point suivant et indique que le territoire de Charleville-Mézières s'est manifesté par l'intermédiaire de **B. RAVIGNON** et **G. MARECHAL**, élu de la Région Grand Est. Ils ont exprimé leur souhait que l'IAE puisse étendre son activité à Charleville-Mézières, dans un contexte où le financement de Y SCHOOLS sera interrompu après le départ de l'école. Ils proposent que les ressources actuellement consacrées aux locaux de Y SCHOOLS soient mises à disposition pour une formation de l'IAE à compter de la rentrée 2026, bien que le montant exact de ce financement reste à préciser.

**J-F. ORY** précise que la tendance actuelle n'est pas à la création de nouvelles formations, mais si un financement est assuré, la mise en place d'une formation est envisageable. Un travail de réflexion a été mené avec l'EISINE (**I. TITEUX**), les vice-présidents et les collègues de l'IUT, afin de déterminer une solution raisonnable, permettant de proposer au territoire des Ardennes une formation à coût maîtrisé. En combinant les forces existantes, il serait possible de mettre en place une offre viable avec un effort minimal et sans recrutement. L'objectif est désormais de concevoir rapidement une maquette de formation pouvant être proposée à Charleville-Mézières, en fonction des modalités de financement.

**J-F. ORY** aborde le dernier point d'information concernant la cartographie des fonctions du référentiel HRS. Un document a été élaboré à la suite d'une demande syndicale en conseil d'administration par la FSU, visant à clarifier ce que recouvrent par exemple les fonctions de responsable de département, de master ou de parcours, ainsi que les tâches associées à ces missions. La FSU a notamment exprimé le principe selon lequel « à travail égal correspond une rémunération égale ». Toutefois, **J-F. ORY** souligne que, dans les faits, les missions et les charges associées à ces responsabilités peuvent être très différentes selon les structures.

À titre d'exemple, le département de biologie de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles regroupe près de 100 personnes, personnels administratifs compris, soit un effectif comparable à celui de l'UFR SESG dans son ensemble, alors qu'il ne constitue qu'un seul département. Les moyens, l'organisation et les missions qui y sont associées ne sont donc pas comparables à ceux des départements de gestion, d'économie, de sociologie ou de langues étrangères.

En parallèle de ce groupe de travail mis en place à l'URCA, l'UFR a décidé de constituer un groupe de travail interne afin de revoir sa propre cartographie, notamment en ce qui concerne les volumes horaires d'indemnisation liés au suivi de master, à l'apprentissage, aux mémoires, aux responsabilités d'année et aux missions associées. Ce groupe de travail est piloté par **J. MARX**, qui a adressé un mail aux collègues afin d'organiser une première réunion.

**J-F. ORY** précise par ailleurs qu'il participe au groupe de travail de l'URCA, dont une première réunion s'est tenue mi-novembre et a abouti à l'élaboration du document présenté aux membres du conseil de gestion. Il indique que ce document, accessible à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs, a été complété avec **M. FRANCART**. Il partage les grandes lignes avec les conseillers, en apportant plusieurs commentaires. Concernant les responsabilités pédagogiques, il invite l'ensemble des enseignants présents à télécharger le fichier Excel, à proposer de nouvelles lignes et à identifier les tâches correspondantes, et de remonter les informations à **M. FRANCART**.

#### 4. Mise en œuvre de la bourse mobilités internationales pour l'année 2025/2026

**J-F. ORY** aborde le dernier point à l'ordre du jour et rappelle que, depuis plusieurs mois, un travail a été mené en vue de la création d'une bourse destinée à soutenir les mobilités sortantes des étudiants de l'UFR SESG. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le conseil de gestion, puis validée plus tardivement par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 septembre. En raison de cette validation tardive, les étudiants partis en mobilité au premier semestre n'ont pas pu bénéficier de cette bourse. La question posée aux conseillers porte donc sur l'opportunité de verser la bourse également aux étudiants déjà partis en mobilité.

Il précise que dans les documents partagés il y a une note rappelant les modalités adoptées en avril, notamment à destination des élus qui n'étaient pas au conseil de gestion à cette période. Il rappelle que chaque étudiant partant en mobilité, pour un semestre ou une année, bénéficie d'une bourse de 250 € versée par l'UFR SESG, en complément des dispositifs de financement existants. Une bourse de 100 € est prévue pour les mobilités hors Europe, celles-ci ne relevant pas du programme Erasmus+. Une bourse supplémentaire de 100 € est également accordée aux étudiants de L2, car ils ne bénéficient pas de la bourse région, contrairement aux étudiants de L3, M1 et M2.

Par ailleurs, une bourse complémentaire de 150 € est attribuée aux étudiants effectuant une mobilité durable, respectant des critères de mobilité bas carbone (covoiturage, train, bus, etc.). L'ensemble des bourses seront versés avant le départ, sur présentation des titres de transport, à l'exception de la bourse liée à la mobilité durable, qui sera versée a posteriori afin de s'assurer du respect des critères définis. Enfin, les étudiants sont invités, s'ils le souhaitent, à réaliser une courte vidéo de témoignage et à l'adresser à la chargée de communication, **A. PIWOWAR**, afin de valoriser leur expérience de mobilité à l'international sur les réseaux de l'UFR (LinkedIn, Instagram).

**J-F. ORY** présente un document récapitulatif des départs en mobilité et remercie **D. FERY** pour le travail réalisé. Il indique que, pour l'année en cours, le nombre d'étudiants concernés pourrait atteindre un maximum de 25, estimation cohérente avec la prévision annuelle comprise entre 25 et 30 mobilités.

Les étudiants déjà partis en mobilité n'ont, de ce fait, pas bénéficié de la bourse versée par l'UFR. Pour ces étudiants, le montant de l'aide peut varier de 250 € à 450 €, selon leur situation. Pour le premier semestre, le coût total s'élèverait ainsi à 3 100 €. Au total, si l'ensemble des bourses prévues était versé et si les 25 étudiants partaient effectivement en mobilité, le montant maximal atteindrait 7 050 €, hors bourse liée à la mobilité durable, celle-ci ne pouvant être anticipée.

**J-F. ORY** précise que ces montants sont conformes aux prévisions budgétaires initiales, le budget annuel alloué à ce dispositif ayant été estimé à 10 000 €.

Il propose aux conseillers de passer au vote.

**Vote : à l'unanimité.**

La séance est levée à 10h30.